

SERVICES D'ENTRÉE EN FORMATION

SEF-Z019-0 Mieux apprendre

OCTOBRE 1999

Québec 

SERVICES D'ENTRÉE EN FORMATION

SEF-Z019-0 Mieux apprendre

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des acquis

Les établissements d'enseignement sont autorisés à procéder, pour leurs besoins, à une reproduction totale ou partielle du présent document. S'il est reproduit pour vente, le prix de vente ne devra pas excéder le coût de reproduction.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 — 99-0796

ISBN 2-550-35140-1

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1999

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
3	Contenu	4
	3.1 Notions	4
	3.2 Habilités et conduites socioaffectives	5
4	Tableau des pondérations	6
5	Justification des contenus et de leur pondération	7
6	Comportements observables	8
7	Spécifications de l'épreuve	9
	7.1 Type d'épreuve	9
	7.2 Type de résultat	9
8	Références bibliographiques	10

PROGRAMME : Services d'entrée en formation

COURS : SEF-Z019-0 Mieux apprendre

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée en vue d'une évaluation sommative. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'entrée en formation (SEF)* et, plus particulièrement, du cours *SEF-Z019-0 Mieux apprendre*. Elle se fonde sur le programme mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

Comme les orientations du programme *Services d'entrée en formation* ont été établies en fonction de principes essentiellement andragogiques, ce sont ces derniers qui primeront dans l'évaluation des capacités des adultes, et ce, pour des considérations particulières au cours SEF-Z019-0.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
<p>1. Le programme <i>Services d'entrée en formation</i> vise à initier à l'éducation des adultes quand il s'agit</p> <ul style="list-style-type: none">● « de connaître les rouages de l'éducation des adultes;● d'utiliser au maximum les possibilités offertes à l'éducation des adultes;● de faire des liens entre son projet personnel et le projet de formation à définir* ».	<p>1. L'évaluation porte principalement sur la capacité de l'adulte à établir les liens entre son projet personnel et son projet de formation qu'il ou elle choisit de réaliser.</p>
<p>2. Le programme <i>Services d'entrée en formation</i> a pour objet de préciser le projet de formation des adultes et, conséquemment, d'établir leur profil de formation selon trois considérations :</p> <ul style="list-style-type: none">● « mettre à profit leurs propres ressources;● élaborer un projet de formation conforme à leurs champs d'intérêt, à leurs capacités et à leurs motivations;● s'engager dans un processus de formation qui fera d'eux les premiers artisans de leur réussite* ».	<p>2. L'évaluation porte sur le projet de formation de l'adulte et l'engagement de celui-ci ou de celle-ci dans un processus de formation.</p>
<p>3. Le programme <i>Services d'entrée en formation</i> a également pour objet de préciser le plan d'insertion sociale et professionnelle des adultes, notamment lorsqu'il s'agit pour eux</p> <ul style="list-style-type: none">● « de faire le point sur leurs motivations et leurs compétences sociales et professionnelles;● d'établir des relations entre leurs motivations, leurs compétences et les réalités du monde du travail et de la société dans laquelle ils évoluent;● de faire des choix en ce qui concerne leur vie sociale et professionnelle* ».	<p>3. L'évaluation porte sur des choix que l'adulte aura à faire en ce qui concerne sa vie sociale et professionnelle.</p>

* DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme d'études, *Services d'entrée en formation*, décembre 1998, p. 9.

4. Par le programme *Services d'entrée en formation* on veut initier les adultes aux pratiques andragogiques en leur permettant
- « de mieux apprendre et de se motiver en ce sens;
 - d'acquérir des stratégies d'apprentissage qui leur conviennent et qui satisfont aux exigences des services d'enseignement définis dans le Régime;
 - de prendre en charge leurs apprentissages* ».
5. Dans le programme *Services d'entrée en formation* l'accent est mis sur la motivation des adultes en ce qui a trait aux réalités scolaires, selon les considérations suivantes :
- « percevoir positivement leur retour aux études ou la poursuite de celles-ci;
 - recevoir des appuis de leur entourage;
 - persévérer dans la réalisation de leur projet de formation* ».
6. Dans le programme *Services d'entrée en formation* l'exploitation du transfert des apprentissages est privilégiée chez les adultes afin de
- « faciliter de nouveaux apprentissages;
 - généraliser une compétence à un ensemble de situations;
 - se servir, dans les services d'enseignement choisis ou dans la voie de sortie privilégiée des apprentissages acquis dans les cours des SEF* ».
4. L'évaluation porte sur la capacité de l'adulte à acquérir des stratégies d'apprentissage ainsi qu'à se prendre en charge, à faire de nouveaux apprentissages et à réussir.
5. L'évaluation porte sur la persévérance de l'adulte dans la réalisation de son projet de formation.
6. L'évaluation porte sur la capacité de l'adulte à se servir de ses apprentissages faits dans un champ, dans d'autres champs.

On notera que dans le cours *SEF-Z019-0 Mieux apprendre* sont mises en évidence de façon plus particulière les orientations 1, 4, 5 et 6 du programme.

On notera aussi que le cours *Mieux apprendre* s'adresse à l'ensemble de l'effectif inscrit à l'éducation des adultes et que les domaines cognitif et socioaffectif sont pris en considération dans la définition du domaine d'examen.

* DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme d'études, *Services d'entrée en formation*, décembre 1998, p. 10.

3 CONTENU

3.1 Notions

Rôle de l'adulte et celui du personnel enseignant

- Principes andragogiques
- Notions d'enseignement-apprentissage
- Modèles, approches et formules : rôles et responsabilités de l'adulte
 - modèles de formation à l'éducation des adultes
 - approches particulières à l'éducation des adultes
 - formules d'enseignement-apprentissage
- Facteurs de réussite des apprentissages : rôles et responsabilités de l'adulte
 - domaine cognitif
 - domaine affectif
 - domaine métacognitif
- Conditions propices à l'apprentissage : rôles et responsabilités de l'adulte
 - conditions intrinsèques
 - conditions extrinsèques
- Conditions nécessaires au transfert des apprentissages : rôles et responsabilités de l'adulte
 - facteurs
 - lieux

3.2 Habiletés et conduites socioaffectives*

- **Comprendre :**

Capacité à :

- distinguer des notions d'enseignement-apprentissage;
- déterminer des conditions propices à l'apprentissage de même que des lieux et des responsabilités nécessaires au transfert d'apprentissages;
- expliquer des principes andragogiques, des rôles ou des responsabilités par rapport aux conditions propices à l'apprentissage, aux modèles de formation, aux approches et aux formules d'enseignement-apprentissage ainsi que des facteurs qui influent sur le transfert d'apprentissages et la réussite des apprentissages.

- **Faire des choix et poser des jugements socioaffectifs :**

Capacité à adopter une ligne de conduite socioaffective montrant sa détermination à mettre en place des conditions propices à l'apprentissage.

* L'expression « conduite socioaffective » désigne une opération affective traduisant une prise de position dans une situation particulière par rapport à soi, par rapport à autrui ou par rapport aux choses, à un moment donné et dans un endroit donné.

4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

<p style="text-align: center;">Notions</p> <p>Habiletés et conduites socioaffectives</p>	<p>Rôle de l'adulte et celui du personnel enseignant 100 %</p>
<p style="text-align: center;">Comprendre</p> <p style="text-align: center;">90 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Principes andragogiques · Notions d'enseignement-apprentissage · Conditions propices à l'apprentissage · Modèles, approches et formules · Facteurs de réussite des apprentissages · Conditions nécessaires au transfert des apprentissages <p>(1) 90 %</p>
<p>Faire des choix et poser des jugements socioaffectifs</p> <p style="text-align: center;">10 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Conditions propices à l'apprentissage <p>(2) 10 %</p>

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le contenu du cours SEF-Z019-0 *Mieux apprendre* comporte des notions, des habiletés et des conduites socioaffectives qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de deux conditions à satisfaire : le nombre d'objectifs et la complexité des notions et des habiletés retenues.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions, habiletés et conduites socioaffectives.

Notions		Habiletés et conduites socioaffectives	
Rôle de l'adulte et celui du personnel enseignant	100 %	Comprendre	90 %
		Faire des choix et poser des jugements socioaffectifs	10 %

6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↓

Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération

↓

Rôle de l'adulte et celui du personnel enseignant

- | | | |
|------|-----------|--|
| 10 % | 1) | En se référant à l'information recueillie, expliquer deux principes andragogiques mis en application dans le service d'enseignement choisi. |
| 6 % | | Par des mises en situation, distinguer deux notions d'enseignement-apprentissage à l'éducation des adultes. |
| 20 % | | En s'appuyant sur son expérience personnelle, sociale ou professionnelle, déterminer deux conditions intrinsèques et deux conditions extrinsèques propices à l'apprentissage. |
| 10 % | | En se référant au service d'enseignement choisi, expliquer un des rôles ou une des responsabilités de l'adulte dans l'établissement d'une condition intrinsèque et un des rôles ou une des responsabilités qui lui incombe dans l'établissement d'une condition extrinsèque propice à l'apprentissage. |
| 8 % | | Au moyen de mises en situation, expliquer deux facteurs qui influent sur le transfert des apprentissages. |
| 6 % | | En se référant à son milieu social ou scolaire, déterminer un lieu propice à un transfert d'apprentissages. |
| 10 % | | À partir d'une étude de cas, déterminer une des responsabilités de l'adulte dans l'établissement des conditions nécessaires au transfert d'apprentissages. |
| 10 % | | En se référant à l'information reçue sur le service d'enseignement choisi, expliquer un des rôles et une des responsabilités de l'adulte à l'égard du modèle de formation, de l'approche ou de la formule d'enseignement-apprentissage choisis. |
| 10 % | | Au moyen d'une mise en situation, expliquer un des rôles et une des responsabilités de l'adulte dans l'application d'un des facteurs de réussite des apprentissages. |
| 10 % | 2) | Parmi les conditions propices à l'apprentissage, adopter une ligne de conduite socioaffective montrant sa détermination à mettre en place des conditions propices à l'apprentissage. |

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

Aux fins de l'évaluation sommative, l'utilisation des notes de cours et de toute autre documentation est permise. De plus, on fera passer une épreuve écrite ou orale. L'épreuve peut comporter plus d'une partie.

L'épreuve dure 90 minutes.

Enfin, on peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les notes attribuées aux items peuvent différer d'un item à l'autre, pourvu qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Type de résultat

Le résultat obtenu pourrait être exprimé par le terme « réussite » ou par le terme « échec » ou par une « note ». La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve. Le terme « réussite » équivaut à un résultat chiffré égal ou supérieur à 60 p. 100; le terme « échec », à un résultat chiffré inférieur à 60 p. 100.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V., et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 1, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 2, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D., et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, février 1988, 142 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme d'études, Guide de gestion des services d'entrée en formation*, décembre 1998, 28 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme d'études, Services d'entrée en formation*, décembre 1998, 108 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, (fascicules), 1993.

